RESOLUTION RELATIVE A LA DESIGNATION PAR LES GOUVERNEMENTS DE FONCTIONNAIRES CHARGES D'ASSURER LA LIAISON AVEC LA CEAEO ADOPTEE LE 10 JUIN 1948

(Document E/CN.11/107)

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

AYANT ETUDIE la proposition présentée par le secrétaire exécutif dans son rapport, document E/CN;11/91, en date du 1er juin 1948, visant à demander aux gouvernements de désigner un fonctionnaire chargé de la liaison, et chargé également, pour ce qui est de la compétence des administrations, de traiter avec le sécrétariat de la Commission pour recueillir et échanger documents et données, la Commission approuve cette proposition, et

DECIDE de donner au secrétaire exécutif des instructions en vue de porter la recommandation à la connaissance des gouvernements membres.